

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Défrichement d'une zone boisée pour mise	e en prairie	
	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) j	oétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	S.A.S 3J	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur Jean-Philippe REY	
RCS / SIRET 4 9 8 1 6 5 6	0 0 0 3 0 Forme juridique	S.A.S
	, same jerenge	
Joiane	z à votre demande l'annexe obligatoire n	.01
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122	2-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des s (Préciser les éventuelles rubriques issues d'aut	seulls et critères de la catégorie
[+/·a/	Detrichement sur une surface de 6.3375 Ha.	To Homencialores (ICI E, IOIA, EIC.)
l i	"Projet soumis à examen au cas par cas".	
The state of the s	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formule	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du fo	ormulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventu		
	reis ildvaux de demolilion	
Défrichement d'une parcelle boisée d'une su	uperficie de 6.3375 Ha sur la commune de Theilla	y (41).
Défrichement d'une parcelle boisée d'une su	uperficie de 6.3375 Ha sur la commune de Theilla	y (41).
Défrichement d'une parcelle boisée d'une su	uperficie de 6.3375 Ha sur la commune de Theilla	y (41).
Défrichement d'une parcelle boisée d'une su	uperficie de 6.3375 Ha sur la commune de Theilla	y (41).
Défrichement d'une parcelle boisée d'une se	uperficie de 6.3375 Ha sur la commune de Theilla	y (41).
Défrichement d'une parcelle boisée d'une su	uperficie de 6.3375 Ha sur la commune de Theilla	y (41).
Défrichement d'une parcelle boisée d'une se	uperficie de 6.3375 Ha sur la commune de Theilla	y (41).
Défrichement d'une parcelle boisée d'une se	uperficie de 6.3375 Ha sur la commune de Theilla	y (41).
Défrichement d'une parcelle boisée d'une se	uperficie de 6.3375 Ha sur la commune de Theilla	y (41).
Défrichement d'une parcelle boisée d'une s	uperficie de 6.3375 Ha sur la commune de Theilla	y (41).
Défrichement d'une parcelle boisée d'une s	uperficie de 6.3375 Ha sur la commune de Theilla	y (41).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet Transformation d'une zone boisée, située dans une zone agricole, en prairie.
Transformation d'une zone boisée, située dans une zone agricole, en prairie.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
- Abattage des arbres: mécanique ou manuel
- Débardage des arbres et/ou billons: porteur forestier et/ou débusqueur
- Enlèvement des bois: par camions depuis la route.
- Défrichement : pelle mécanique
Ces travaux devraient être réalisés courant 2021. La période d'intervention sera fonction de la date à laquelle nous recevrons un
avis favorable à notre demande et en fonction des conditions météorologique (dans un soucis de préservation des sols).
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
La zone sera clôturée.

La décision de l'autorité environnen	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou ser nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autori ent: Articles L. 341-3, R341-1 et suivants du code fo	ication(c)
45 Dimensions about 464 March		
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préciser	
- Superficie défrichée: 6 ha 33 a 75 ca	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Superiicle dellichee, 6 ha 33 a 73 ca		Ha A Ca
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long°	l u tot o i u
d'implantation	cooldomiees geographiques Long • _	_'" Lat ° ' " _
- Commune: Theillay (41) - Lieu dit : Rere - Parcelles cadastrales: AC 110 - Coordonnées géographiques:	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	
N = 47 ° 20 ' 2,98 " E = 1 ° 59 ' 53,92 "		_'"_
Jo	ignez à votre demande les annexes n° 2 à d	6
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat	Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor	rojet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		'Sologne"
D'un site classé ?		X	

				projet sur l'environnement et la santé humaîne au vu des informations disponibles
6.1 Le proje Veuillez cor	t envisagé est-il susce npléter le tableau suiv	otible o	l'avoir l	les incidences notables suivantes ?
	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-ii déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Suppression d'une zone boisée
	Est-il concemé par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
	Est-il concerné par		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	-		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	=	×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Défrichement d'une zone boisée pour création d'une zone agricole (pâture)
	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X	
approuves	nces du projet identi ? Non Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Processor Contract Co	nces du projet identifié Non Si oui, décriv		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

D tr	6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les c négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joi une annexe traitant de ces éléments): Dans le secteur géographique du présent projet, la surface forestière est beaucoup plus conséquente que la surface agricole ravaux de défrichement visent effectivement à supprimer l'état boisé (environ 6 ha) dans une zone agricole (principalement l'élevage) pour l'aménagement/l'amélioration d'une zone de pâturage.	indre e. Ces
E	7. Auto-évaluation (facultatif)	
e	lu regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluat Invironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	ion
_		
8	8. Annexes	
8	3.1 Annexes obligatoires	
8	3.1 Annexes obligatoires Objet	
8	3.1 Annexes obligatoires	×
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan-de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°,	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan-de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	X

8.2 Autres a	innexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Veuillez cor parties auxo	mpléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les quelles elles se rattachent
	Objet
	Objei ————————————————————————————————————
	9. Engagement et signature
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	Angoulême le, 30/11/2020
	Représentant à propriéteure. [27253]
Signature	
	t sur le cadre ci-dessus



